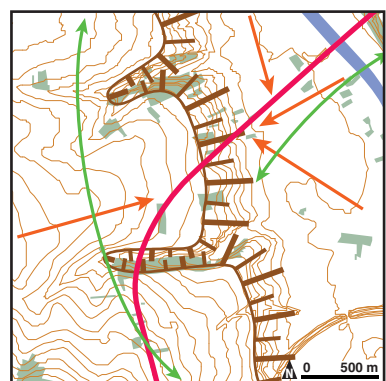


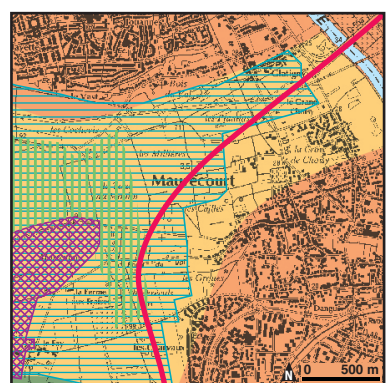
Tracé SDRIF C1 - séquence B

espaces sensibles : paysages ouverts à dominante agricole sous pression urbaine



Impacts visuels

- Impact visuel
- Vue
- Espace boisé
- Courbe de niveau
- Tracé C1



Sensibilités

- Paysage urbain
- Paysage ouvert sous pression urbaine

Protections

- ZPPAUP
- Périmètre d'intervention foncière de l'AEV
- Espace naturel sensible (zone de préemption)
- Tracé C1



Plaine de Maurecourt.

Cette séquence du tracé traverse un paysage très sensible de part sa morphologie, il est dans le prolongement du relief de la butte de l'Hautil et il est constitué de vallonnements et de balcons donnant sur l'Oise. Sa morphologie l'expose donc aux vues depuis la boucle de Saint-Germain et depuis la vallée de l'Oise au niveau de Maurecourt.

Le passage de la Francilienne induit la destruction de la morphologie du site et un fort impact visuel. D'autre part, il crée une barrière physique interrompant les liaisons entre la ville de Maurecourt et la plaine, espace dans le prolongement du parc du Vexin Français.

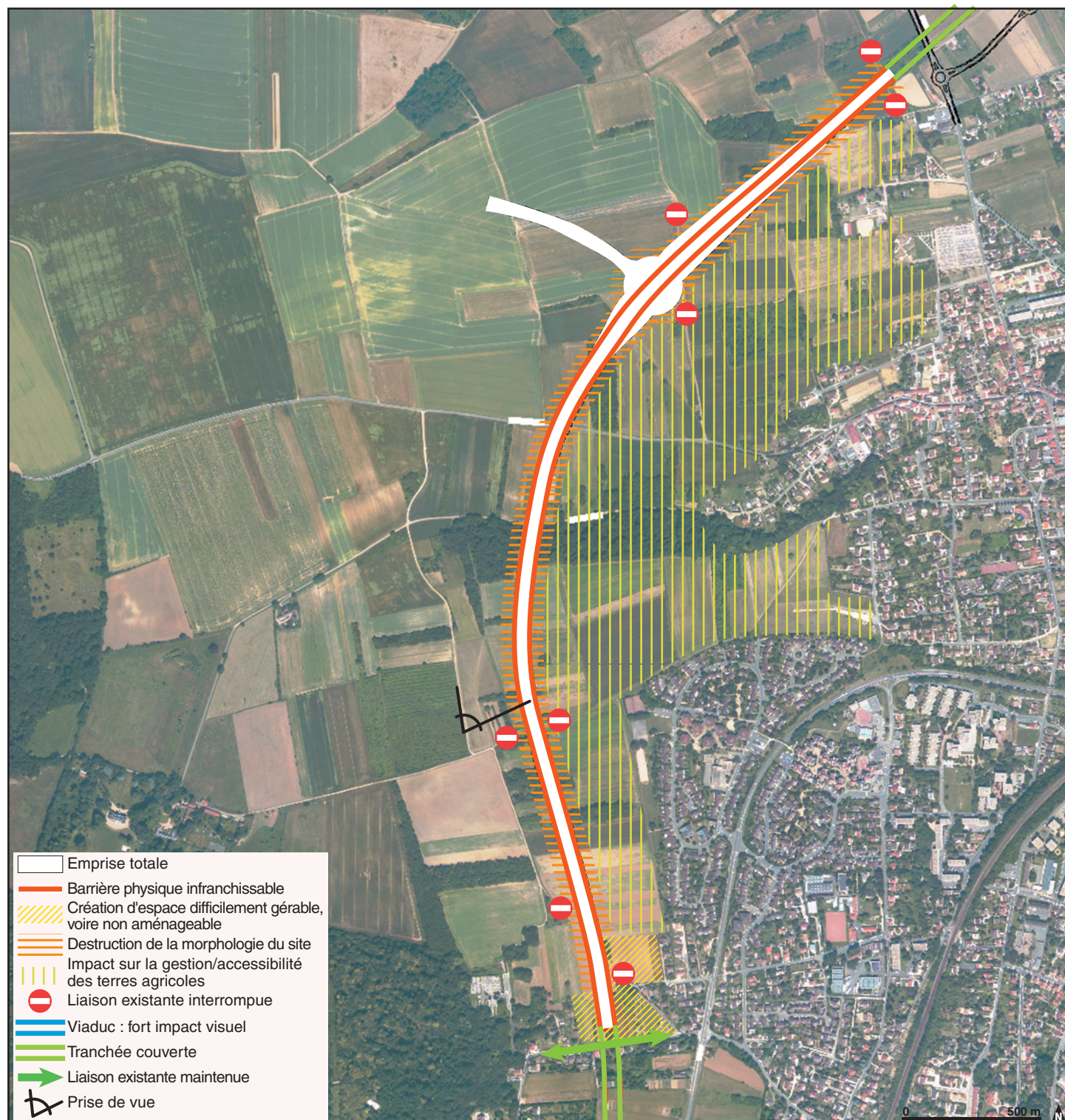
Sur cette séquence, les préconisations d'aménagements sont :

- éviter au maximum les remblais et réaliser le passage de la Francilienne au niveaux bas.

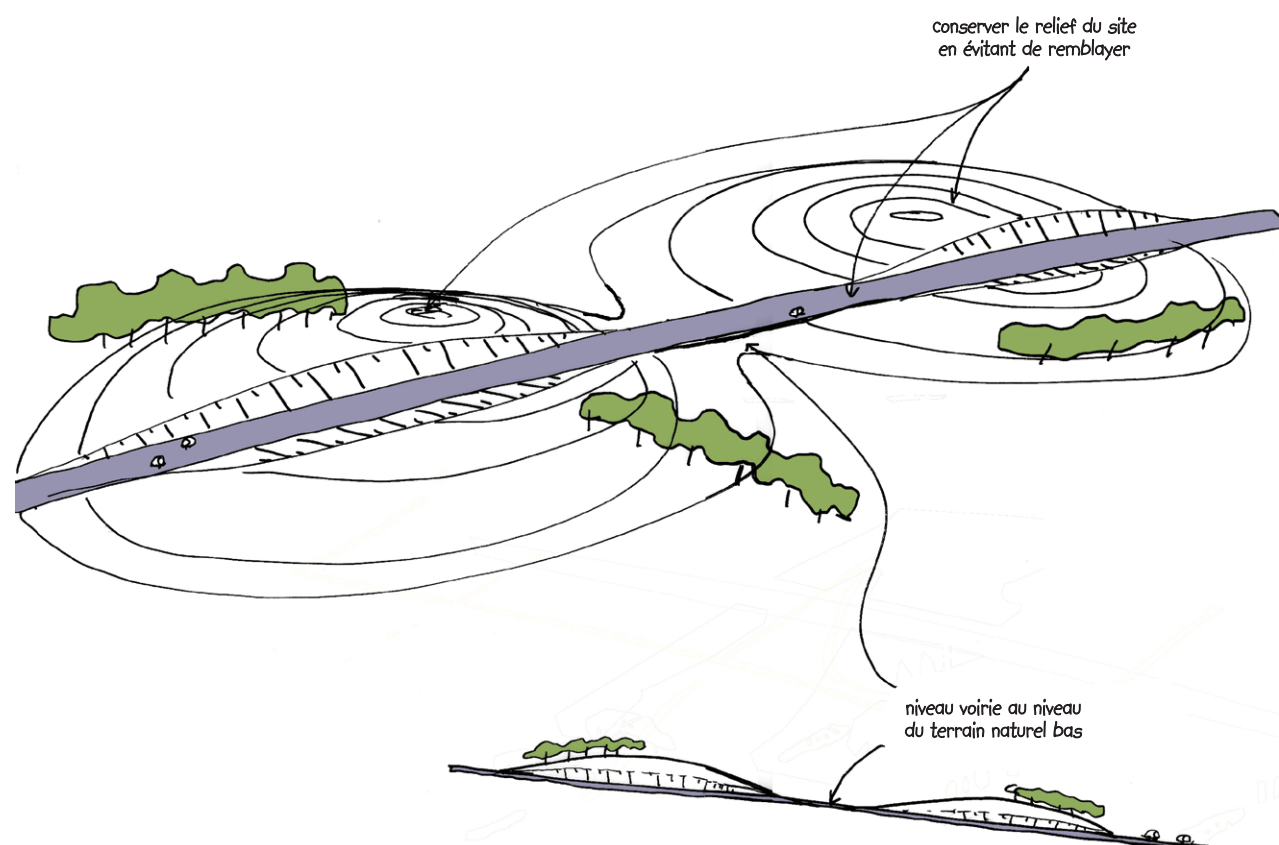
- Prévoir des plantations de type rurales : fruitiers, arbres remarquables de type chêne, haies vives...au niveau de la limite d'Andresy et de la forêt de l'Hautil.

- Créer des liaisons sous forme de passerelles afin de maintenir les passages entre la ville et la plaine.

La solution la plus respectueuse, étant donné le contexte urbain et géographique serait de l'aménager en tunnel.



- Emprise totale
- Barrière physique infranchissable
- Création d'espace difficilement gérable, voire non aménageable
- Destruction de la morphologie du site
- Impact sur la gestion/accessibilité des terres agricoles
- Liaison existante interrompue
- Viaduc : fort impact visuel
- Tranchée couverte
- Liaison existante maintenue
- Prise de vue



conserver le relief du site en évitant de remblayer

niveau voirie au niveau du terrain naturel bas